

De vingt quatre novembre au mil huit cent trente, a neuf heures du soir.

Acte de Mariage de Joseph Marie Auban âgé de quarante un ans, né à la Garde département du var le deux Janvier de l'an sept mil sept cent quatre vingt deux, professeur de cultivateur d'ouvrière à la garde, département du var, fils de Monsieur de feu Louis Bernard Auban en son vivant professeur de propriétaire d'ouvrière à la Garde département du var et de feu Marguerite Lédisson d'une part.

Et de Marie Anne Marie Pinovier, âgée de trente un ans, née à la Garde département du var le vingt quatre Janvier de l'an sept mil sept cent quatre vingt deux, propriétaire à la Garde département du var, fille majeure de Pierre Antoine Pinovier, professeur de propriétaire d'ouvrière à la garde, département du var et de Marie Thérèse Grue un épouse et cocontractant d'autre part.

En outre préliminaires, sous la publication faite par nous officier public à l'Église le dimanche sept et quatorze novembre courant mois desquelles il résulte qu'il n'y a eu ni opposition, ni empêchement au dit mariage dans le terme de la loi, ni les actes de naissance des futurs époux, postérieurement qu'il soit mis aux lieux et aux époques ci dessus relatées.

Nu les actes de décès des père et mère du futur époux, ainsi que ceux de ses aïeux maternels tous décès de la commune de la Garde.

En les extraits d'actes de décès de ses aïeux paternels, et le Code Informé de vous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que de l'Article IV du titre V de la loi du 23 Ventôse an 11 sur le mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

En contractant ont déclaré prendre en mariage l'un Marie Anne Marie Pinovier Maitre et Joseph Marie Auban.

En présence de Caliste Barnier, d'ouvrière à la garde, département du var, âgé de trente ans, professeur de cultivateur, de Joseph Marie Pinovier, d'ouvrière à la garde, département du var, âgé de trente huit ans, professeur de cultivateur, de Victor Auban, d'ouvrière à la garde, département du var, âgé de vingt huit ans, professeur de boulanger, et de Joseph Fleury Garnache, d'ouvrière à la garde, département du var, âgé de vingt huit ans, professeur de boulanger.

Après quoi moi l'écrit Augustin Agarrat Maire provisoire de la Garde faisant les fonctions d'officier public de l'état civil au pouvoir, au nom de la loi que lesdits parties sont unies en mariage, il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, par les témoins et époux, les autres parties ont déclaré ne savoir signer.

J. Auban, Pinovier, Caliste, Pinovier, (Auban)

Parassat

Agarrat

Clos & Arrêté Par nous Augustin Agarrat officier de l'état civil de la commune de la Garde, pour l'année 1830, ce jourd'hui 1^{er} Janvier 1831.

Agarrat

N. 27
Auban Joseph
Marie
Pinovier Marie
Anne Marie